



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2024

Date de la convocation : 26 avril 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-neuf heures,
Date d'affichage : 26 avril 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	Étaient présents :
Présents : 09	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Bernard JUERY, Carla FIGUCIELLO, Eric LAURENT, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Eric CHANTOT, Angéline MOYET et Patrick FOURNIER, conseillers municipaux.
	Étaient absents :
	Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angéline MOYET) Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Carla FIGUCIELLO) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Manuel LEON (pouvoir donné à Bernard JUERY) Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER) Laurence LELARGE
	Secrétaire de Séance : Patrick FOURNIER

Délibération N° 2024-21

IV - PROPOSITION D'INTEGRATION D'ITINERAIRES DEDIES A LA PRATIQUE DE LA RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)

Exposé de Mme KAUFFMANN :

La législation a permis au Département des Yvelines de réaliser un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) pour protéger et éventuellement aménager les sentiers de randonnée.

Ce plan est mis à jour régulièrement par le Conseil départemental des Yvelines, Il s'avère que les chemins inscrits au PDIPR par délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2011 nécessitent une actualisation.

Délibération :

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (articles 56 et 57)

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

1
REÇU EN PREFECTURE

Le 02/05/2024

Application gratuite E-legalite.com

99_DE-078-217803840-20240502-2024_21-DE



instaurant les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du code de l'Environnement qui régissent le PDIPR ;

Vu les articles L 121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération du 29/10/1993 de l'Assemblée départementale approuvant le PDIPR pédestre des Yvelines et la délibération du 24/05/2019 approuvant sa mise à jour ;

Considérant que le PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée,

Considérant que le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et en conservant les chemins ruraux.

Sur la proposition présentée par le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP78)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des tracés des itinéraires concernés par la pratique de la randonnée pédestre tel que présenté dans le dossier déposé par le Département des Yvelines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la modification du tracé du PR 71,
- ADOPTE les tracés dont le détail figure dans les documents annexes (plans des itinéraires, tableau de référencement des voies et chemins empruntés ...),
- DEMANDE l'inscription du chemin désigné ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines :
 - Sente rurale n°27
 - CR n°10
 - CR n°11 de Meulan
 - Chemin de Marsival
 - Sente rurale sans nom mitoyenne avec Vernouillet
 - Quai de Seine (Chemin de halage)

Pour information, les itinéraires de randonnée empruntent également les voies suivantes :

- Rue de Verdun
- Rue de la Victoire

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 11
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

2

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com

33_05-075-217803840-20240503-2024_01-02



- Rue Pierre Curie
- Rue Buquet
- Rue Pasteur
- Rue Emile Zola

Conformément aux cartes et à la fiche communale annexées à la présente délibération.

- S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrits au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines ;

- S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés,

- GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;

- S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration ;

- AUTORISE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations de la Charte Officielle du balisage de la FFRP ;

- CONFIE au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation de l'itinéraire;

- S'ENGAGE à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés ;

- AUTORISE Madame le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

La présente délibération modifie les délibérations prises les 17/06/1994, 30/06/1999 et 07/04/2011 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/05/2024

Le Maire,
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/05/2024
Et par publication le 03/05/2024



3

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 14
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2024

Application Logis et Logisite.com

90_DE-076-017687644-20240503-2024_04-02